

## MAIRIE DE BUSSEOL

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le vendredi six avril, le Conseil Municipal de la commune de Busséol, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. François TRONEL, Maire.

Date de convocation : 30 mars 2018

Présents : Mmes et MM. François TRONEL, Audrey TISSUT, Jean-Yves COSTE, Laurent CHAMOUX, Anne REYNAUD, Marielle RADOS, Gilles NERON.

Absente : Mme Sylvie NIGOUL a donné un bon pour pouvoir à M. François TRONEL

Secrétaire de séance : Mme Audrey TISSUT

#### 1 / Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal

Le compte-rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

#### 2 /Budget Commune : Compte de gestion et compte administratif 2017- Vote des taux 2018 des impôts locaux - Affectation des résultats et vote du budget primitif 2018

##### ➤ Compte de gestion et compte administratif 2017 du CCAS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale au 31/12/2017, conformément à la loi NOTRE. Il ajoute que de ce fait il conviendra d'inclure les résultats de l'exercice 2017 du CCAS au budget primitif communal 2018.

Il présente donc le compte de gestion 2017 du CCAS qui est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal tout comme le compte administratif 2017 du CCAS qui se présente comme suit (Monsieur le Maire ayant quitté la séance lors du vote)

CA CCAS 2017	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	613,49 €	0,00 €
Recettes	200 €	0,00 €
Différence	- 413.49 €	0,00 €

Compte tenu des résultats reportés (+3 964,24 € en fonctionnement et + 145 € en investissement), la reprise des résultats sur le budget communal est la suivante :  
Fonctionnement : + 3 350,75 €, Investissement : + 145 €

### ➤ **Compte de gestion et compte administratif 2017 communal**

Monsieur le Maire fait savoir au conseil que tous les comptes de gestion 2017 dans leur version complète sont consultables sur l'ordinateur du secrétariat de la Mairie en version dématérialisée. Il en présente les principaux éléments du compte de gestion 2017 communal et souligne qu'il a été élaboré, visé et déclaré conforme par Monsieur le Receveur Municipal. Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuvent le présent compte de gestion, qui n'appelle ni observation ni réserve.

Monsieur le Maire présente ensuite le compte administratif 2017 communal qui peut se résumer ainsi

Budget COMMUNE 2017	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	89 241,50 €	77 867,64 €
Recettes	154 131,90 €	92 899,76€
Différence	64 890.40 €	15 032,12 €

Le Maire ayant quitté la séance, le compte administratif 2017 communal est adopté à l'unanimité.

### ➤ **Vote des taux 2018 des impôts locaux**

Le Maire souligne la bonne santé financière actuelle de la commune et propose de ne pas augmenter, pour cette année, la part communale des contributions directes. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### ➤ **Affectation des résultats**

Le résultat de fonctionnement, y compris la reprise du résultat du CCAS (excédents 2017 et antérieurs) est affecté au budget primitif 2018 pour 120 467,13 € en investissement au compte 1068.

L'affectation des résultats 2017 au budget primitif 2018 est adoptée à l'unanimité.

### ➤ **Vote du Budget primitif 2018 de la commune**

Le Maire présente le budget primitif 2018 de la commune. Celui-ci s'équilibre en fonctionnement à la somme de 153 485 € et en investissement à la somme de 542 823 €. Le budget primitif 2018 est adopté à l'unanimité.

## **3 / Budget assainissement : Compte de gestion et compte administratif 2017 – Affectation des résultats et vote du budget primitif assainissement 2018**

### ➤ **Compte de gestion 2017 – budget assainissement**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2017 du budget assainissement, élaboré, visé et déclaré conforme par Monsieur le Receveur Municipal. Les membres du conseil municipal, à

l'unanimité des membres présents et représentés, approuvent le présent compte de gestion, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ **Compte administratif 2017 – budget assainissement**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	5 536,77 €	6 498,67€
Recettes	8 191,04 €	4 163,63 €
Différence	2 654,27 €	2 335,04 €

Le Maire ayant quitté la séance, le compte administratif 2017 du budget assainissement est adopté à l'unanimité.

➤ **Affectation des résultats – budget assainissement**

Le résultat de fonctionnement (excédents 2017 et antérieurs) est affecté au budget primitif 2018 pour 20 049,07 € en fonctionnement – Compte 002.

➤ **Vote du Budget primitif 2018 - Assainissement**

Le Maire présente le budget primitif 2018 de l'assainissement. Il s'équilibre en fonctionnement à la somme de 26 101,00 € et en investissement à la somme de 20 025,00 €. Le budget primitif 2018 est adopté à l'unanimité.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, Monsieur le Maire remercie le Conseil pour la confiance qu'il lui a témoignée à travers l'approbation des budgets.

**4/ Ligne de trésorerie - Emprunt**

Suite au vote du précédent Conseil Municipal, Monsieur le Maire rend compte des sollicitations des banques pour un prêt de 80.000 €. Trois offres sont présentées : l'une à un taux de +1,49%/an sur 12 ans, la seconde à + 1,26%/an sur 10 ans et la troisième à + 1,10%/an sur 10 ans. Cette dernière proposition, celle du Crédit agricole, étant la plus intéressante, Monsieur le Maire propose de la retenir pour l'emprunt. Il rappelle également que deux emprunts communaux antérieurs prennent fin cette année et qu'un nouvel emprunt à hauteur de 80 000 € a été approuvé par le Receveur Général. A l'unanimité, le Conseil approuve la proposition du Crédit Agricole et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour finaliser cet emprunt.

**5/Tarifs de location de la salle des fêtes et de la salle du Conseil**

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'association des randonneurs de La Roche Noire a sollicité la commune pour louer la journée du dimanche 2 septembre la salle des fêtes. Dans la mesure où cette location ne comprend qu'une journée du week-end et que les randonneurs

s'engagent à ne pas utiliser la cuisine (distribution de repas froid), Monsieur le Maire propose la location à 100 €. A l'unanimité cette proposition est adoptée.

La salle du Conseil est sollicitée pour des soirées de sophrologies dans le cadre d'une activité libérale. Une dizaine de soirées sont programmées à partir du mois de septembre 2018. Monsieur le Maire propose un tarif de location à 40 € la soirée. A l'unanimité, le Conseil se déclare favorable à cette mesure.

#### **6/ Critères professionnels du RIFSEEP**

Monsieur le Maire indique que la préfecture demande une modification de la délibération précédente concernant le RIFSEEP de façon à y inclure tous les agents en précisant les critères professionnels pour l'IFSE. A l'unanimité, le Conseil approuve cette démarche.

#### **7/ CCAS**

Monsieur le Maire rappelle que même si le budget CCAS est désormais intégré à celui de la commune, il serait souhaitable qu'une commission sociale communale et extra communale continue de fonctionner. Deux élues sont proposées pour animer cette commission : Mmes Marielle RADOS et Anne REYNAUD. A l'unanimité le Conseil approuve cette mesure. Les deux élues solliciteront les personnes de la commune désireuses de s'investir dans cette commission.

#### **8 / Demande de secours**

Mme Marielle RADOS présente au Conseil une demande de secours déposée par une habitante de la commune pour une somme de 150 € afin de régler une facture de bois. La demande est reçue avec bienveillance par le Conseil mais des précisions sont souhaitées avant le vote, reporté à la prochaine séance.

#### **9 / Demande de subventions**

Monsieur le Maire indique que deux associations ont d'ores et déjà déposé leur demande de subventions auprès de la municipalité. Il s'agit :

➤ du *club de gym*, qui sollicite 300 €

A l'unanimité le Conseil accorde une subvention de 300 € au club de gym et félicite sa présidente pour la convivialité et le dynamisme sans faille de cette activité villageoise.

➤ du *Comité des fêtes*

Le Comité des fêtes ne sollicite pas une subvention à une hauteur précise mais présente le bilan de ses activités depuis le repas de la Saint-André (décembre 2017) et le planning des festivités à venir (vide-grenier, feu de la Saint Jean et fête de la musique, repas de la Saint

André 2018). Monsieur le Maire se félicite du nouvel élan affiché par le Comité et de la convivialité associée à ses activités, nécessaires à la vie villageoise. C'est pourquoi, il propose que soit reconduite la subvention précédemment attribuée au Comité des fêtes par la municipalité, soit 700 €. A l'unanimité, le Conseil approuve cette proposition.

Monsieur le Maire indique que le Président de l'Echo de la Buse fera parvenir prochainement la demande de subvention pour son association. Il rappelle que celle-ci prépare l'exposition associée à la cérémonie du 8 mai et à celle de l'inauguration du chantier de la cure le 5 mai 2018 à 10h30.

### **10 / Questions diverses**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le permis de construire pour la Cure a été déposé et que la municipalité peut désormais lancer les consultations.

L'inauguration du chantier par la pose symbolique de la première pierre est fixée au 5 mai à 10h30. Elle sera associée au vernissage du deuxième volet de l'exposition pacifiste de *l'Echo de la Buse, Guerre à la Guerre !* sur le thème de l'utilisation de l'image des enfants dans les cartes postales de la Grande Guerre.

Monsieur le Maire invite tous les élus et tous les Busséolois à participer à ce moment de célébration.

### **Cérémonie du 8 mai :**

Monsieur le Maire informe tous les habitants que la cérémonie du 8 mai 2018 aura lieu à 11h30 devant le monument aux morts de la place Saint-André et sera suivi d'un pot de l'amitié dans la salle des fêtes Saint-André.